

ÉDITORIAL

Il y a des moments où on ne comprend vraiment pas. Ce n'est pas faute d'essayer, mais l'exercice est trop difficile. Il y a quelque chose de biaisé quelque part, ou peut-être quelques données cachées.

Prenons l'exemple de l'option informatique. Une large concertation a eu lieu. Le Conseil National des Programmes a rencontré beaucoup de responsables et pas des moindres... tout cela pour aboutir aux cinq pages du premier rapport "sur l'évolution des lycées" où personne ne reconnaît l'option telle qu'elle est réellement (cf. Tribune Libre du Bulletin n°61). Curieux.

Ensuite, dans ses propositions (conférence de presse du 22-4-91), le Ministre d'Etat retient comme hypothèse ce que PERSONNE N'A DEMANDE, à savoir, l'option informatique réservée aux élèves scientifiques et qui est totalement en contradiction avec le reproche d'élitisme. C'est-à-dire, qu'après avoir stigmatisé une dérive qui ne répondait à aucune volonté délibérée - comme les dérives en général - une décision élitiste est prise au plus haut niveau.

Que ceux qui comprennent lèvent le doigt.

Le 22-4 ouvre, jusqu'en juin, une autre phase de concertation. Nous avons l'intention de dire avec force que, pour nous, l'informatique est **élément de culture pour tous** et qu'à ce titre elle ne peut être réservée à un sous-ensemble des élèves... L'EPI ayant toujours voulu faire de l'informatique un facteur de progrès et un instrument de démocratisation, il nous est difficile d'accepter qu'elle soit délibérément réservée à une catégorie d'élèves ; ceux qui ont déjà beaucoup et à qui on donne encore plus.

Serons-nous les seuls à nous émouvoir d'une telle situation ? Y. SIMBRON, Secrétaire Général de la FEN, écrivait dans un article du Monde (12 septembre 90) : "la volonté [des enseignants] de démocratisation, de réussite pour le plus grand nombre, se heurte à des obstacles qu'il faut lever ou contourner".

Nous savons bien qu'un obstacle de taille est l'insuffisance du nombre d'enseignants ; il pèse forcément très lourd sur une décision de

généralisation de l'option à tous les élèves de seconde et de mise en place d'options diversifiées pour tous les élèves de première et de terminale (pas seulement scientifiques).

Cet obstacle est incontournable ; il faudra donc le lever, c'est-à-dire se donner les moyens de former des enseignants. Nous n'obtiendrons pas des résultats immédiats, mais c'est la seule façon de préserver l'avenir.

Qu'on ne se méprenne pas ; nous considérons que l'option informatique accessible aux élèves scientifiques est un progrès par rapport à sa suppression pure et simple proposée par le premier rapport du Conseil National des Programmes. Nous ne sommes pas pour rien dans ce revirement ! Mais nous affirmons que l'informatique est élément de culture générale et qu'à ce titre elle doit être mise, le plus rapidement possible, à la disposition de tous.

L'EPI a d'ailleurs fait récemment la proposition d'un enseignement de l'informatique pour tous les élèves de seconde ; car, si nous prônons depuis 20 ans, l'utilisation de l'informatique par l'ensemble des disciplines, il nous semble qu'il reste un espace pour une pratique raisonnée de l'informatique au service de l'élève dans ses différentes activités.

De même, quand le Ministre d'Etat évoque dans sa conférence de presse du 22 avril, les "technologies du travail intellectuel", "l'apprentissage du travail personnel", quand il déclare que "le travail intellectuel s'appuie sur des techniques", nous pensons, mais sans exclusive, aux apports de l'informatique... même si le mot n'est jamais prononcé.

Jamais, ce n'est plus tout à fait vrai. Au cours de sa dernière conférence de presse sur les IUFM (cf. rubrique DOCUMENTS) nous avons pu entendre le Ministre d'Etat déclarer : "notre système éducatif doit intégrer les apports des nouvelles technologies, de l'informatique et de l'audiovisuel notamment".

Par ailleurs, nous pouvons lire, dans le dossier de presse distribué à cette occasion, à propos des études dans les IUFM : "les élèves de l'IUFM devront s'initier ou se perfectionner dans l'utilisation de l'informatique, de l'audiovisuel, des ressources documentaires...".

Nos interventions au cabinet du Ministre, au CNP, auprès des grandes Directions... commenceraient-elles à porter leurs fruits ? Nous osons l'espérer. Il convient maintenant qu'au niveau académique les

Chefs de Projet intègrent effectivement l'informatique dans les formations générales et disciplinaires.

Pour ce qui nous concerne, nous continuerons nos interventions toutes les fois que nécessaire.

Les groupes de réflexion disciplinaires de l'EPI poursuivent leur travail. Nous publions dans ce bulletin des textes émanant des groupes de Physique, de Biologie-Géologie, de Philosophie, de Langues vivantes, et du groupe Ecole Elémentaire. Ils font suite à des textes déjà parus ; d'autres suivront. Nous y associons deux mises au point de groupes de la DLC15 (en Histoire-Géographie et en Sciences Expérimentales).

En rubrique DOCUMENTS, nous proposons de larges extraits des propositions de L'UCAFIAP (Union des Centres Académiques de Formation à l'Informatique et à ses Applications Pédagogiques) concernant la formation initiale et continue des maîtres aux Nouvelles Technologies Educatives.

L'ensemble de ces textes - avec d'autres - constituent déjà une base solide pour ceux (CNP, GTD, Chefs de Projet...) qui ont la charge d'élaborer des contenus de programme et de formation intégrant l'informatique.

L'EPI continue d'apporter ainsi sa contribution au progrès du service public d'Education Nationale.

Jacques LUCY
Président
Jacques BAUDÉ
Secrétaire Général
Paris, le 17 mai 1991